



**Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs et Professeurs des Ecoles**

SNUDI - FO 37

Parc de la Camusière

18, rue de l'Oiselet 37550 Saint-Avertin

St-Avertin, le 23 juin 2026

Monsieur le maire, monsieur l'adjoint au maire,

De nombreux personnels de l'Éducation nationale nous alertent sur les consignes transmises tardivement aux directeurs d'école concernant l'accueil des enfants durant les après-midis.

Nous tenons à rappeler que les PE et les AESH relèvent du ministère de l'Éducation nationale et non des communes.

À ce titre, leurs missions et leurs obligations de service sont définies par les textes réglementaires propres à l'Éducation nationale. Nous vous demandons, donc, de respecter leurs statuts et contrats de travail.

Par ailleurs, votre décision d'ouvrir avec "souplesse " les après-midis pose question en termes de santé au travail et de sécurité alors que nous sommes en vigilance rouge depuis dimanche, exposant les élèves et personnels à des températures qui atteignent presque 40 degrés dans certaines classes.

Vous adressez un communiqué aux familles sans même prévenir, en amont, les directeurs qui se retrouvent devant le fait accompli.

Nous constatons une fois de plus que les gouvernements successifs n'ont rien fait ces dernières décennies pour se préparer à ces épisodes caniculaires pourtant prévisibles.

Ce manque d'anticipation laisse les familles et les personnels dans des situations dangereuses et désorganisées.

Notre organisation syndicale, attachée à la défense de l'École publique et de ses personnels, sera attentive à ce que le cadre réglementaire soit respecté

Veillez croire à notre parfaite considération,

M.Moquette, secrétaire départemental de la FNEC-FP-FO, Mme Le Bastard Noémie,
secrétaire départementale du SNUDI-FO